



Centre Communal d'Action Sociale de Villefranche-sur-Mer

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION N°2026-23
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2026

64, Avenue Georges Clémenceau
06230 VILLEFRANCHE SUR MER

E-mail : accueil@ccas-villefranchesurmer.fr

Tél. : 04.93.01.83.32

Site : ccas-villefranchesurmer.fr

Agréments emplois de service aux personnes SAP 260600655 du 1^{er} janvier 2012

SOMMAIRE

Introduction	P.3
I. Le contexte économique.....	P.3
II. La situation financière du CCAS en 2025	P.8
A. Le budget principal du CCAS	P.8
B. Le Budget annexé	P.10
III. Projections des dépenses et recettes de fonctionnement 2026....	P.12
A. Budget principal.....	P.12
1/ Les dépenses.....	P.12
2/ Les recettes.....	P.15
B. Budget annexé	P.16
1/ Les dépenses.....	P.16
2/ Les recettes.....	P.17
IV. Projets d'investissement 2026	P.17

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Annexe N°2 à la délibération N°2026-23

Introduction

Le budget d'une collectivité traduit en terme financier le choix politique des élus. Le Débat d'Orientations Budgétaires en est la première étape et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce rapport servira de support à la définition d'exercice 2026, aux échanges de point de vue et évidemment à l'élaboration définitive du budget. Il fait suite à la présentation du rapport d'activités de la même année et préconise les orientations de l'année suivante du Centre Communal d'Action Sociale.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les C.C.A.S. puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a été promulgué pour définir le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Désormais, dans les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le CCAS de Villefranche sur Mer dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour le service de maintien à domicile.

Les budgets du CCAS doivent répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de Finances ainsi qu'aux répercussions de la métropole de Nice.

I. Le contexte économique

Une croissance économique modérée (source, *Le Monde*)

L'économie française reste dans une phase de croissance faible mais positive. Après un ralentissement en 2025 (autour de 0,6 % à 0,7 % selon les institutions), la croissance devrait légèrement se redresser en 2026 autour de 0,9 % à 1,0 % du PIB.

Cette dynamique modérée s'explique notamment par :

- Un contexte international incertain (tensions commerciales et ralentissement économique mondial) ;
- Un niveau d'investissement des entreprises encore fragile ;
- Une consommation des ménages qui redémarre progressivement grâce à l'amélioration du pouvoir d'achat.

Dans l'ensemble, la France devrait rester sur un rythme de croissance proche de son potentiel de moyen terme (environ 1 %).

Un retour à une inflation modérée *(source Le trésor public et la Banque de France)*

Après le pic inflationniste observé entre 2022 et 2023, l'inflation poursuit son ralentissement.

Les principales prévisions pour 2026 situent l'inflation :

- Entre 1,3 % et 1,6 % selon la Banque de France, l'OCDE et le FMI.

Cette évolution s'explique notamment par :

- La stabilisation des prix de l'énergie ;
- Un ralentissement de l'inflation dans les services ;
- Une progression des salaires supérieure à la hausse des prix, améliorant légèrement le pouvoir d'achat des ménages.

Un marché du travail globalement résilient

Le marché du travail français reste relativement solide malgré le ralentissement économique.

Au niveau européen :

- L'emploi devrait continuer de progresser légèrement en 2025-2026 (+0,5 % environ) ;
- Le chômage resterait globalement stable ou en légère baisse autour de 6 % dans l'Union européenne.

En France, la dynamique reste plus fragile, avec une croissance de l'emploi ralentie mais toujours positive.

Des finances publiques sous contrainte *(source Site Reuters)*

La situation des finances publiques constitue un enjeu majeur pour la période 2026-2027.

- Le déficit public français reste élevé et dépasse largement la limite européenne de 3 % du PIB.
- Le gouvernement vise une réduction progressive du déficit, notamment via un effort budgétaire important (plusieurs dizaines de milliards d'euros d'économies).

Cette stratégie implique :

- Une maîtrise accrue de la dépense publique ;
- Des contraintes potentielles sur les budgets de l'État et des collectivités.

Enjeux sociaux dans ce contexte économique (source Banque de France)

Même si l'inflation ralentit, plusieurs facteurs continuent de peser sur les ménages :

- Une progression limitée du pouvoir d'achat ;
- Des ménages prudents dans leurs dépenses ;
- Un niveau d'épargne élevé lié aux incertitudes économiques.

Certaines catégories restent particulièrement exposées :

- Ménages modestes ;
- Personnes âgées à faibles pensions ;
- Familles monoparentales ;
- Travailleurs précaires.

Conséquences potentielles pour l'action sociale locale (CCAS)

Pour les collectivités et les CCAS, ce contexte peut se traduire par :

Une demande sociale toujours importante

Malgré le reflux de l'inflation :

- Maintien de besoins d'aide alimentaire ;
- Difficultés liées au logement et à l'énergie ;
- Précarité accrue pour certains publics fragiles.

Une pression budgétaire sur les collectivités

Les collectivités territoriales pourraient faire face à :

- Des contraintes financières accrues liées à la réduction globale des dépenses publiques ;
- Une progression modérée des recettes.

Un rôle renforcé du CCAS

Dans ce contexte, le CCAS demeure un acteur essentiel pour :

- La prévention de la précarité ;
- L'accompagnement des publics fragiles ;

- Le maintien du lien social.

La fonction publique : des réformes significatives

(Sources : données relevées sur les sites des Démarches administratives, Weka, Ministère de l'économie, fonction publique, Cdg 44 et AEF info)

Pérennisation de la rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle dans la fonction publique, qui était expérimentale, est désormais permanente : les fonctionnaires titulaires et les agents contractuels en CDI des trois versants (État, territoriale, hospitalière) peuvent y recourir, avec des règles encadrées (procédures, indemnités, délais).

Agenda social et chantiers RH

Le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) a acté en janvier 2026 plusieurs orientations :

- Sécurisation juridique et simplification des procédures de gestion des ressources humaines.
- Travaux à venir sur carrières, rémunérations et régimes indemnitaires.
- Discussions sur l'attractivité de la fonction publique (missions, recrutement).

Protection sociale complémentaire

À compter du 1^{er} mai 2026, un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) s'applique :

- Participation mensuelle de l'employeur de 15 € minimum.
- Prise en charge partielle (50 %) de la cotisation santé/prévoyance.
- Applicable aux agents de l'État selon les dernières annonces ministérielles.

Egalité professionnelle

Des étapes importantes sont en cours :

- Négociations relancées sur l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique.
- Poursuite de la réduction des écarts de rémunération.
- Nouveaux droits liés à la vie familiale (ex. congé de naissance indemnisé accessible à partir de 2026).

Transparence salariale

Le gouvernement prépare un projet de loi de transposition de la directive européenne sur la transparence salariale :

- Le texte inclut des dispositions pour les employeurs publics et agents de droit public.

- La version concernant la fonction publique doit être présentée aux syndicats fin mars 2026.
- Objectif : clarifier les obligations de transparence des rémunérations.

Mesures de paie et indexation

- Au 1^{er} janvier 2026, le SMIC a été revalorisé et une indemnité différentielle est mise en place pour éviter que les agents publics touchent moins que le SMIC.

Salaires, carrières et budget

Le sujet des salaires et des carrières est très débattu en 2026 :

- Il n'y a pas encore de revalorisation du point d'indice depuis plusieurs années.
- Plusieurs organisations syndicales dénoncent l'absence de mesures concrètes sur les carrières et les rémunérations malgré les discussions gouvernementales.

Contexte budgétaire (impact sur la fonction publique)

Même si ce n'est pas une « réforme de statut » à proprement parler, le budget 2026 de l'État impacte fortement la fonction publique :

- 2026 est souvent qualifiée d'« année blanche » du point de vue des dépenses publiques : les dépenses ne doivent pas augmenter par rapport à 2025, ce qui pousse à limiter les crédits et le nombre de recrutements.

La réforme des services d'aide à domicile

Avec le nouveau décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile (issu de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie), l'objectif étant le maillage du territoire national avec des « services autonomie » dispensant soit de l'aide et du soin, soit que de l'aide, sur un même périmètre géographique, afin de faciliter et coordonner les parcours.

Sur le territoire : le service du soin porté par le SSIAD de l'Ehpad de Villefranche-sur-Mer intervient sur 3 communes, Villefranche, Beaulieu, le cap de Nice et le plateau du Mont Boron. Concernant l'accompagnement à l'aide aux personnes âgées, il est assuré par le SAAD du CCAS de Villefranche et de Beaulieu, pour le territoire niçois plusieurs structures interviennent dont le CCAS de Nice. D'autres structures associatives et privées interviennent également sur ce même territoire.

Une réflexion a été engagée fin 2023 pour envisager un partenariat avec le SSIAD de Villefranche et le SAAD de Beaulieu.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, le SAAD de Villefranche (Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile) est devenu SAD (Service Autonomie à domicile) ne dispensant uniquement de l'aide. Toutefois une convention de partenariat a été signée avec le SSIAD de Villefranche-sur-Mer afin de maintenir son autorisation auprès de l'ARS pour les 2 années à venir.

Les concours financiers de la commune vers le CCAS

La Commune de Villefranche sur Mer maintiendra sa dotation envers le CCAS dont le montant permettra son équilibre financier. Dans ce contexte économique national contraint, le C.C.AS a été un acteur important dans la gestion de la crise sanitaire mais dans d'autres actions également. Il a été un lien inconditionnel auprès de la population fragile. Néanmoins, il restera vigilant sur l'exercice à venir, à l'écoute des populations fragiles et des nouveaux publics en difficulté.

II. Situation financière du CCAS de l'année 2025

A. Le budget principal du CCAS

➤ Comparatif des recettes de fonctionnement en € :

Détail des recettes encaissées	Prévision 2024 en €	Réalisés 2024 en €	Prévision 2025 en €	Réalisés 2025 en €
Recettes propres :				
Produits Domaniaux	420 000,00	445 299,36	446 000,00	480 031,61
Récupération Salaires AM	610 000,00	547 697,35	555 000,00	526 568,41
Atténuation de charges	43 000,00	45 226,74	50 694,00	65 656,24
Sous Total	1 073 000,00	1 038 223,45	1 051 694,00	1 072 256,26
Subventions :				
CAF et autres	701 000,00	670 533,74	698 500,00	715 224,41
Département	52 841,00	54 841,00	52 841,00	52 841,00
Commune	486 428,00	486 182,50	760 000,00	785 859,66
Sous Total	1 240 269,00	1 211 557,24	1 511 341,00	1 553 925,07
Opération d'ordre (sub. Inv.)	1 865,00	1 820,00	1 865,00	1 865,00
Libéralités reçues	24 000,02	21 103,76	24 000,00	6 095,36
Revenu des immeubles	6 500,00	6 626,75	8 600,00	6 803,54
Cession d'immobilisation	0	0	0	0
Mandats Ant annulés	0	0	0	0
Sous Total	32 365,00	29 550,51	34 465,00	14 763,90
TOTAL RECETTES	2 487 150,00	2 279 331,20	2 597 500,00	2 640 945,23
<i>Dont Résultat reporté</i>	<i>141 515,98</i>			
<i>Ecart</i>				

➤ Comparatif des dépenses de fonctionnement en € :

Détail des dépenses	Prévision 2024 en €	Réalisés 2024 en €	Prévision 2025 en €	Réalisés 2025 en €
Charges générales	311 020,80	283 907,79	302 700,00	302 562,42
Autres charges + opé. D'ordre +charges except.	46 129,20	41 718,88	54 976,69	46 134,76
Charges liées au personnel des 2 budgets	2 130 000,00	2 106 043,82*	2 229 000,00*	2 222 872,26
TOTAL DEPENSES	2 487 150,00	2 431 670,49	2 597 500,00	2 571 569,44
<i>Dont résultat reporté</i>			10 823,31	
<i>Écart</i>				

*En 2024 les prévisions tenaient compte de :

- Versement de la prime pouvoir d'achat pour un montant de 18 363€
- L'augmentation du point d'indice de +5%, soit une dépense supplémentaire de 12 488€
- Et l'embauche de d'un agent supplémentaire à temps complet et d'un autre à temps partiel au service d'aide à domicile pour un montant estimé à 28 000€ afin de faire face aux nombreuses absences (cf rapport d'activités).

Toutefois, en 2024 les 3 embauches au SAAD ont remplacé les 3 départs d'aides à domicile (1 départ à la retraite, 1 fin de CDD et 1 congé parental), ne réalisant pas ainsi l'impact budgétaire attendu sur la masse salariale de ce service (cf les 28 000€ prévus).

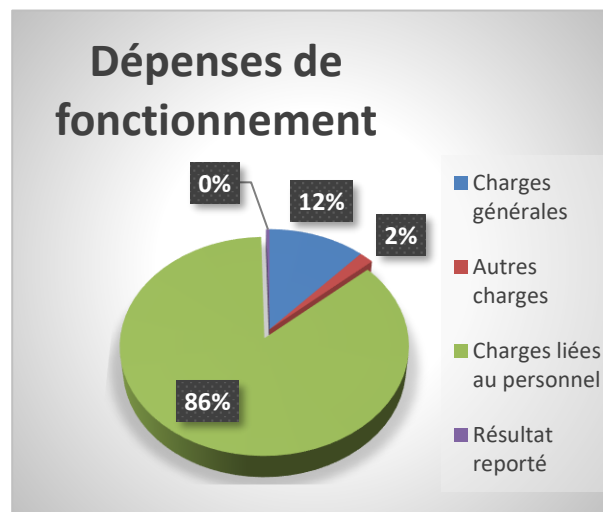
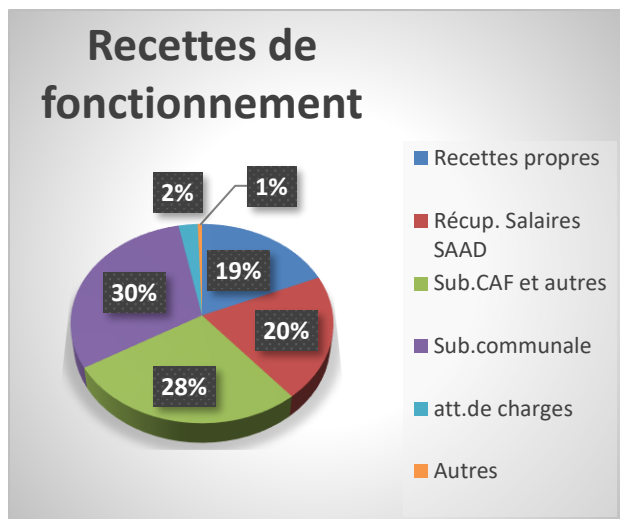
*En 2025 Les prévisions tenaient compte de :

- L'embauche supplémentaire d'une professionnelle au jardin d'enfants afin de faire face à plusieurs agents en maladie : 32 500€
- Le financement de fin de contrat (paiement de jours de congés)
- Le remplacement de la directrice du pôle petite enfance et d'une période de tuilage de 3 mois : 15 000€
- L'augmentation de l'IFSE dans le cadre du bonus attractivité proposé par la CAF : 51 600€

Une décision modificative a été prise en cours d'année (en inscription de crédit) : + 10 000€ au chapitre des charges liées au personnel, +18 000€ au chapitre des charges générales et + 5 500€ au chapitre des charges de gestion courantes. Ces inscriptions ont été équilibrées par des recettes supplémentaires perçues : + 20 000€ d'atténuation de charges et + 13 500€ de subvention perçue.

➤ Résultat de l'exercice 2025 :

En fonctionnement :



Les recettes 2025 encaissées représentent un total de **2 640 945,23€** (contre 2 279 331,20€ en 2024).

Les dépenses 2025 réalisées représentent **2 571 569,44€** (contre 2 431 670,49€ en 2024).

Le résultat de clôture pour 2025 fait apparaître un **excédent de 69 375,79€**.

Avec le déficit en 2024 de 10 823,31€, le résultat cumulé sera à **reporter en recettes au BP 2026 pour un montant de de 58 552,48€**.

➤ En investissement :

Les recettes 2025 encaissées représentent **26 334,72€** (contre 28 343,98€ en 2024).

Les dépenses 2025 réalisées représentent **18 052,50€** (contre 28 394,77€ en 2024).

Le résultat de clôture pour 2025 fait apparaître un **excédent de 8 282,22€**.

Avec l'excédent en 2024 de 112 820,01€, le résultat cumulé sera à **reporter en recettes au BP 2026 pour un montant de 121 102,23€**.

B. Le budget annexé (SAD)

Comparatif des recettes de fonctionnement en € :

Produits relatifs à l'exploitation	Prévisions 2024 en €	Réalisés en 2024 en €	Prévisions 2025 en €	Réalisés en 2025 en €
Prestation de service	95 000,00	70 950,56	85 000,00	72 311,53
Remboursement salaires	43 000,00	82 652,97	140 000,00	128 286,93
Remboursements APA et autres	150 900,00	112 467,82	120 000,00	121 115,44
Subvention commune	373 572,00	373 572,00	200 000,00	200 000,00
Produits financiers (sub inv)	1 428,00	1 428,00	2 242,25	1 428,00
TOTAL RECETTES	663 900,00	641 071,35	590 000,00	523 141,90
<i>Dont résultat reporté</i>			42 757,75	
<i>Écart</i>				

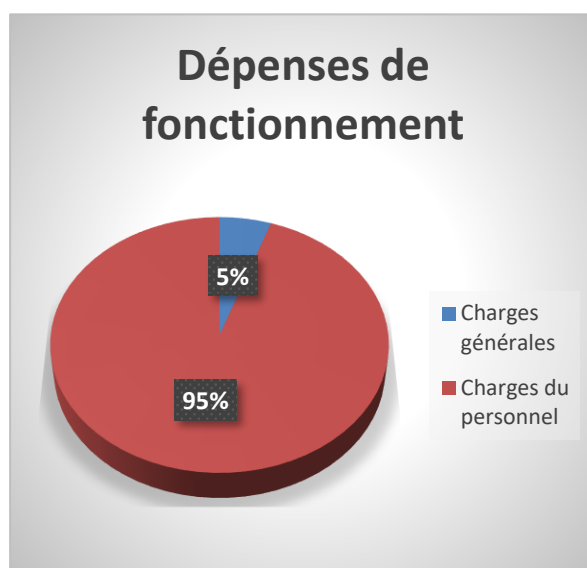
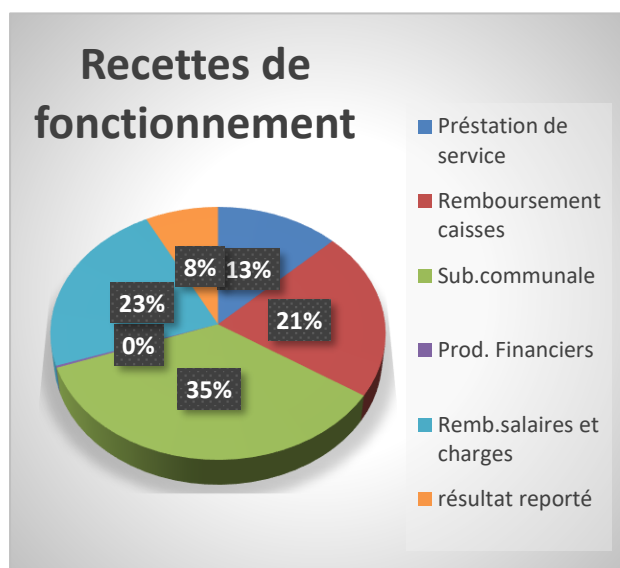
Comparatif des dépenses de fonctionnement en € :

	Prévisions 2024 en €	Réalisés en 2024 en €	Prévisions 2025 en €	Réalisés en 2025 en €
011- 016 charges générales	36 626 ,92	32 969,67	35 000,00	29 593,11
012 -charges du personnel	610 000,00	548 070,85*	555 000,00	527 048,41*
TOTAL DEPENSES	663 900,00	581 040,52	590 000,00	556 641,52
<i>Dont résultat 2023 reporté</i>	<i>17 273,08</i>			
Écart				

**Il ne s'agit que de la récupération au budget principal, ce qui ne constitue pas le réel dépensé en salaire et charge.*

➤ Résultat de l'exercice 2025 :

En fonctionnement :



Les recettes nettes 2025 encaissées sont de 523 141,90€ (contre 641 071,35€ en 2024).

Les dépenses 2025 réalisées sont de 556 641,52€ (contre 581 040,52€ en 2024).

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 fait donc apparaître **un déficit de 33 499,62€.**

Avec l'excédent de 2024 de 42 757,75€, le résultat cumulé 2025 sera à **reporter en recettes au BP 2026 pour un montant de 9 258,13€.**

➤ En investissement :

Les recettes 2025 d'investissement encaissées sont de 3 237,51€ (contre 2 592€ en 2024).

Les dépenses 2025 réalisées sont de 2 108,40€ (contre 2 680,80€ en 2024).

La section d'investissement pour le service d'aide à domicile présente **un excédent de 1 129,11€.**

Avec l'excédent 2024 de 40 382,74€, le résultat cumulé 2025 sera à **reporter en recette au BP 2026 pour un montant de 41 511,85€.**

III. Projections des dépenses et recettes de fonctionnement 2026

A. Le budget principal

1/ Les dépenses :

Le Budget primitif 2026 tiendra compte des projets de service suivants :

➤ Pôle petite enfance

Principales dépenses de fonctionnement pour les charges à caractères générales en € :

4222.6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 000,00
4222.60623	ALIMENTATION	35 000,00
4222.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	5 500,00
4222.60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 500,00
4222.60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 800,00
4222.60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	400,00
4222.6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	400,00
4222.6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	150,00
4222.61358	LOCATIONS MOBILIERES	800,00
4222.6156	MAINTENANCE	4 200,00
4222.6161	MULTIRISQUES	1 050,00
4222.6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	500,00
4222.6225	INDEMNITES AU COMPTABLE REGISSEURS	100,00
4222.62268	AUTRES HONORAIRES – CONSEILS*	12 000,00
4222.6232	FETES ET CEREMONIES	1 500,00
4222.6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	250,00
4222.627	SERVICES BANCAIRES	900,00
4222.6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX***	12 000,00
4222.62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE	0,00
S/TOTAL CRECHE		85 050,00
4222.6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	350,00
4222.60623	ALIMENTATION	6 000,00
4222.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 600,00
4222.60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	300,00
4222.60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00
4222.6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200,00
4222.61358	LOCATIONS MOBILIERES	600,00
4222.6156	MAINTENANCE	1 800,00
4222.6161	MULTIRISQUES	400,00
4222.6184	VERSEMENTS ORGA. DE FORMATION	2 590,00
4222.6225	INDEMNITES AUX REGISSEURS	250,00
4222.62268	AUTRES HONORAIRES – CONSEILS*	3 000,00
4222.627	SERVICES BANCAIRES	400,00
4222.62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE**	10 000,00

S/TOTAL JARDIN D'ENFANTS	27 990,00
TOTAL POLE PETITE ENFANCE	113 040,00

*Frais liés à l'intervention de la psychologue et du pédiatre

**Remboursement des repas pris à la cantine

***Intervention de l'entreprise de nettoyage plus fréquemment afin de palier aux absences des agents de d'entretien

➤ Pôle administratif

Principales dépenses de fonctionnement en€ :

020.6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 000,00
020.60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 600,00
020.60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 300,00
020.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	150,00
020.60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	550,00
020.6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500,00
020.611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES*	2 500,00
020.61358	LOCATIONS MOBILIERES	200,00
020.61551	ENTRETIEN - REPARATION MAT. ROULANT	1 000,00
020.6156	MAINTENANCE*	3 200,00
020.6161	MULTIRISQUES	550,00
020.6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	700,00
020.6184	VERSEMENTS ORGA. DE FORMATION	300,00
020.62268	AUTRES HONORAIRES – CONSEILS**	2 000,00
020.6231	ANNONCES ET INSERTIONS***	1 000,00
020.6232	FETES ET CEREMONIES	1 000,00
020.6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 000,00
020.6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS****	200,00
020.6281	CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	250,00
020.6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	6 200,00
020.63512	TAXES FONCIERES	1 000,00
TOTAL 020 CCAS		31 200,00

*Maintenance des copieurs et du matériel informatique

**Honoraires pour la mise en place des statuts de la copropriété de l'immeuble du 6 rue Baron de Brès

***Relance du marché de portage des repas

****Comprend les frais d'affranchissement du publipostage pour l'animation des seniors

➤ Pôle social

Principales dépenses de fonctionnement pour l'Épicerie sociale et pôle social en € :

441.6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES *	500,00
441.60623	ALIMENTATION	12 000,00
441.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES**	1 000,00
441.60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	100,00
441.6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	50,00
441.611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES***	2 200,00
441.61358	LOCATIONS MOBILIERES	500,00
441.61551	ENTRETIEN - REPARATION MAT. ROULANT	500,00
441.6156	MAINTENANCE****	700,00

441.6161	MULTIRISQUES	200,00
441.6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECH.	400,00
441.6232	FETES ET CEREMONIES	200,00
441.627	SERVICES BANCAIRES	50,00
441.6281	CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	300,00
TOTAL EPICERIE SOCIALE		18 700,00

*Ateliers de l'épicerie sociale dont les frais sont remboursés suite au concours d'appels à projets

**Achats de produits d'entretien et d'hygiène pour l'épicerie sociale

***Contrats de lutte contre les nuisibles

****Frais liés à l'entretien du frigorifique

➤ Pôle animation senior et portage de repas

Principales dépenses de fonctionnement pour l'animation et le service de portage des repas en € :

4238.6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES*	4 150,00
4238.60623	ALIMENTATION	350,00
4238.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	400,00
4238.611	CONTRATS DE PRESTIONS DE SERVICES**	90 000,00
4238.61358	LOCATIONS MOBILIERES	1 900,00
4238.61551	ENTRETIEN - REPARATION MAT. ROULANT***	1 000,00
4238.6161	MULTIRISQUES	650,00
4238.6232	FETES ET CEREMONIES****	8 500,00
4238.6238	ACHATS DIVERS*****	1 700,00
4238.6245	TRANSPORTS PERSONNES EXTERIEURES*****	700,00
4238.6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	400,00
4238.627	SERVICES BANCAIRES	450,00
4238.6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00
TOTAL ANIMATIONS SENIORS - REPAS		110 200,00

*Animateurs pour les ateliers de prévention dédiés aux seniors

**Frais liés à l'achat des repas du portage

***Frais de maintenance liée au minibus bus

****Frais d'animations pour les seniors

*****Achat de colis de Noël

*****Sortie pour les seniors

➤ Les dépenses liées au personnel à prévoir pour l'année 2026

La projection des frais liés au personnel pour les 2 budgets (CCAS et aides à domicile) s'élèverait à **2 200 000€** (contre 2 222 872,26€ en 2024) répartis comme suit :

- Administratifs : 164 600,00€ (161 099,02€ N-1)
- Epicerie sociale : 72 000€ (69 922,82€ N-1)
- Petite enfance : 1 463 400€ (1 464 964,61€ N-1)
- Aides à domicile : 500 000€ (526 885,81€ N-1)

Il ne sera pas prévu d'augmentation par rapport au réalisé de l'année 2025, pour les raisons suivantes :

- Départ à la retraite d'un agent du service d'aide à domicile

Commune	681 000,00€
- Revenus des immeubles	6 880,00€
- Dons	17 859,12€

Soit un montant total de recettes prévues pour l'exercice 2026 de **2 518 000€**.

☛ Le montant de la **subvention communale demandée pour équilibrer les deux BP 2026 serait de 900 000€**. A ceci devrait se rajouter 40 000€ de remboursement lié à la convention du SIVOM relative à l'activité de la petite enfance et 20 000€ de remboursement lié à la subvention perçue par la commune pour la création du Service Public Petite Enfance.

B. Le budget annexé (hors masse salariale) en €

1/ Les dépenses :

60621 COMBUSTIBLES ET CARBURANTS*	5 000,00
60622 PRODUITS D'ENTRETIEN	100,00
60628 AUTRES FOURNIT. NON STOCKEES	700,00
6068 PETIT EQUIPEMENT**	1 500,00
61118 AUTRES***	500,00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	600,00
61358 AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	500,00
61558 ENTRETIEN&REPARATIONS****	3 500,00
61561 MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 300,00
6167 ASSURANCES CAPITAL DECES TITULAIRES	26 000,00
61688 PRIMES D'ASSURANCES	8 400,00
617 ETUDES ET RECHERCHES*****	6 900,00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	200,00
627 SERVICES BANCAIRES	223,00
6358 AUTRES DROITS	300,00
6512 DROIT D'UTILI.-INFOR. EN NUAGE*****	2 500,00
6578 AUTRES SUBVENTIONS*****	2 500,00
673 TIT. ANNULES SUR EX. ANT.	200,00
68112 IMMOBILISATIONS CORPORELLES*****	3 077,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	65 000,00

*Pour la flotte de véhicules du SAAD

**Achat de smartphones pour la télégestion

*** Achat de TPE

****Frais de réparation de la flotte automobile

*****Frais liés à l'évaluation HAS du service d'aide à domicile

*****Frais d'hébergement des logiciels de la télégestion

*****Part de la subvention pour le CEEM

*****Amortissement des immobilisations

En additionnant les frais du personnel (500 000,00€), le montant total de la section de fonctionnement pour le BP 2026 s'élèverait à **565 000,00€** (contre 590 000,00€ en 2025).

2/ Les recettes :

Les dépenses pourront être compensées par les recettes suivantes :

- Report de l'excédent 2025	9 258,13€
- Remboursement des Caisses et Département	130 000,00€
- Remboursement des heures et charges de personnel	60 000,00€
- Régie	85 000,00€
- Subvention de la commune	279 000,00€
- Produits financiers non encaissés	1 741,87€

Soit un montant total de recettes prévues pour l'exercice 2026 de **565 000,00€** (contre 556 641,52€ en réalisé 2025), soit une augmentation de 8 358,48€.

V. Les projets d'investissement 2026

Les dépenses d'investissement seront largement couvertes par l'excédent 2025 reporté en recettes pour un montant de 121 102,23€ pour le budget principal et 41 511,85€ pour le budget annexé.

Elles permettront notamment de financer les projets d'achats suivants (selon devis reçus) :

- Correction acoustique de la salle de motricité de la crèche par l'installation d'îlots acoustique écologique : 7 080,00€
- Aménagement de la salle de motricité : 4 938,28€
- Mise aux normes et réaménagement de l'espace plonge de la cuisine de la crèche : 9 977,10€
- Achat d'un véhicule pour la flotte du service d'aide à domicile : 15 000,00€

☛ *L'ensemble des projets dédiés à la crèche sont éligibles au Fond de Modernisation (FME) des Equipements. Il s'agit d'une subvention de la CAF qui correspond à une prise en charge à hauteur de 80% des dépenses liées à ces projets selon les dispositions suivantes :*

- *70% de la subvention versée l'année N*
- *Et les 30% restant l'année N+1*

Conclusion : Le DOB 2026 vise à maintenir une action sociale de proximité et de qualité tout en respectant les équilibres financiers. Les orientations et points de vigilance présentés permettront de préparer les arbitrages nécessaires et sécuriser la continuité et la performance des services.